



peut on obtenir reparation du prejudice au civil si sans suite?

Par **numero7**, le **06/04/2010** à **21:57**

bonsoir,

ma femme s'est faite verbalement agressé à notre domicile par une de ses clientes. choquée, elle vient de passer 6 mois en arret maladie, précédés de 3 jours d'itt. cela a eu pour consequence qu'elle a du fermer son commerce car elle exerçait seule. l'affaire ayant été classée sans suite au pénal, peut on aller au civil pour obtenir réparation, car nous avons laissé plusieurs milliers d'euros dans l'histoire?

si oui, de quel delai disposons nous?

a noter que lors de la confrontation, ma femme etant sous anti depresseur depuis l'agression, elle a omis certains faits comme: insultes et menaces de violences, ne parlant que de la violation de domicile.
d'ou probablement le classement de l'affaire.